



Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 29 mai 2009 à 14H30 Mairie de Valbonne – salle Michel ROLANT

Secrétaire de séance : Marion LUIGI

Membres en exercice : 58

Membres présents : 29 Délégués dont un délégué ayant double compétence (Pierre Alain GARROT), ce qui fait 30 membres représentés.

Pouvoirs : 8

Présents(es)

André ASCHIERI	Jean-Pierre MASCARELLI
Alain BARBAGLI	Sylvaine MATILLO
Laurence CLAISSE	Serge MAUREL
Michèle DARMON-VASSILIEFF	Eric MELE
Marc DAUNIS	Francis MERISIER
Alain DUJON	Myriam NOCERA
Pierre FABRE	Jean-François OSTENG
Pierre Alain GARROT	Annie POMPARAT
Gisèle GASTAUD	Jean Louis PUCETTI
René GILDONI	François REYNE
Juliette GIOVANNINI	Gérard TASSO
Pierre GIROUD	Jacques VARRONE
Thierry GUEGUEN	Alain VAUDABLE
Adrien GUEMERT	
Michel LE DARD	
Marion LUIGI	

Pouvoirs :

Pierre ARNAUDON donne pouvoir à Eric MELE
Michèle BELLERY donne pouvoir à Gérard TASSO
Claude BERENGER donne pouvoir à Serge MAUREL,
Edgar MALAUSSENA donne pouvoir à André ASCHIERI,
Hervé ROMANO donne pouvoir à Marion LUIGI
André ROUMAGNAC donne pouvoir à Pierre Alain GARROT
Sylvie RAFFIN-CALLOT donne pouvoir à Pierre Alain GARROT
Sylvie RAFFIN-CALLOT donne pouvoir à Eric MELE

Absents-Excusés(es) :

Roland ALVAREZ, Pierre ARNAUDON, Jean-Marie AUDOLI, Cécile BALDINI-BIOLETTA, Henri BELCHIOR, Michèle BELLERY, Gérard BOUCHARD, Paul CONTESSO, Antoine D'AQUINO, Jean-Marc DELIA, Raymond DONADEY, Daniel DUMONT, Christophe ESCANO, Manfred FAYARD, Yves FUNEL, Vincent GIOBERGIA, Sébastien HAMEL, Christian IACONO, Paola MELLY, Gérard PIEL, Hervé ROMANO, Joseph VALETTE, Jérôme VIAUD.

Date de la convocation : 20 mai 2009

- Accueil et ouverture de la séance par le Président, Marc DAUNIS.

Le Président propose une modification de l'ordre du jour pour ajouter la question de la prolongation jusqu'au 31 mai 2009 de la convention signée entre le Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et le SIVU Pays d'Accueil Provence 06, ceci afin de recouvrer des factures de carburant et de téléphone portable de la directrice du syndicat mixte émis entre le 1^{er} janvier et ce jour. La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

1) Point d'étape du projet de charte

André ASCHIERI, vice-président en charge de l'élaboration de la charte du PNR des Préalpes d'Azur, expose l'avancement du projet de charte du Parc. Il précise que la rédaction de la Charte n'a pas encore débuté. Par contre, les sous-commissions connaissent un vif succès et sont particulièrement enrichissantes. Beaucoup de participants ont une connaissance fine du territoire. Il fait remarquer l'importance de créer un conseil de développement mais il faut bien veiller à ce qu'il soit utile. Le projet de Parc des Baronnies qui était derrière le projet des Préalpes d'Azur sur la ligne de départ semble maintenant être plus avancé. Il note que près de neuf personnes y ont été recrutées.

Il fait remarquer que la concertation avec les élus doit être renforcée, notamment sur les thèmes de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. En effet, les documents d'urbanisme devront respecter les grandes orientations de la Charte, même si ce n'est pas une loi. Le plan de Parc est très important, il constitue presque un SCOT. Il est donc nécessaire de travailler en grande transparence.

Il indique qu'il a reçu un mail de M.BARBAGLI exprimant des inquiétudes sur la manière de mettre en place un conseil de développement. Il insiste sur le fait que beaucoup de conseils de développement ont été créés mais que tous n'ont pas vraiment eu un rôle. Il indique que l'association des amis du Parc comme l'association des agriculteurs sont là pour aider. Il indique que le Comité Syndical ne peut pas désigner tous les membres sinon on perd le sens d'avoir un conseil de développement.

Il exprime la nécessité d'être excellents partout et imaginatifs. Des solutions originales sont à mettre en œuvre.

Enfin, il indique au Président qu'il peut être fier de son équipe technique.

Le Président ajoute que bientôt il ne sera plus possible de créer de nouveaux parcs naturels régionaux et que pour cette raison il se félicite des délais courts du projet de PNR des Préalpes d'Azur. Toutefois, à cause de ces délais, il demande à tous les délégués de lui communiquer sans attendre toutes les questions et craintes que le projet de Parc pourrait susciter.

2) Présentation des réunions cantonales

Le Président précise qu'il a souhaité animer personnellement le travail sur le plan de Parc. Celui-ci sera d'abord discuté avec les élus avant d'être soumis à un débat général, les élus ayant à communiquer les projets d'aménagement et les enjeux de leurs communes. Cela s'effectuera lors des réunions « cantonales » prévues à partir du 22 juin. Après discussion il est convenu que seront invités à ces réunions les maires, les délégués du syndicat mixte et les conseillers généraux des communes concernées.

3) Mise en place d'un Conseil de Développement et d'un Conseil Scientifique.

Thierry GUEGUEN, en charge de la création du conseil scientifique et du conseil de développement, expose les principes d'un conseil de développement et d'un conseil scientifique. Les deux conseils auront un rôle consultatif. Il fait remarquer que les délibérations étant déjà rédigées, il n'a pas beaucoup d'éléments à ajouter. Il indique que les délégués peuvent proposer des personnes ressources.

Après discussion, le Président précise que les membres de ces deux conseils doivent être validés par le prochain Comité Syndical pour éviter que ces instances s'éloignent de leur objectif premier.

Il est proposé de modifier le modèle de délibération en enlevant le paragraphe concernant les modalités de nomination et d'élection du président. Ces modalités seront définies dans un règlement intérieur dont la rédaction du projet est confiée à Thierry GUEGUEN.

La délibération N°09-D-014 est portée au vote et est adoptée à l'unanimité.

La délibération N°09-D-015 est portée au vote et est adoptée à l'unanimité.

4) Délibérations statutaires

Le Président remercie tout d'abord le Vice-Président Eric MELE pour le travail effectué. Il félicite particulièrement l'équipe technique pour sa remarquable action individuelle et collective.

Le Président mentionne que plusieurs délibérations concernant les agents de l'équipe technique doivent être prises :

- Le Syndicat Mixte emploie, à compter du 1^{er} juin 2009, un agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale et un agent stagiaire titulaire de la Fonction Publique Territoriale. Il est donc nécessaire de demander l'adhésion :
 - à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales - CNRACL

La délibération N°09-D-016 est portée au vote et est adoptée à l'unanimité.

- à la retraite additionnelle de la fonction publique - RAFP

La délibération N°09-D-017 est portée au vote et est adoptée à l'unanimité.

- Afin de permettre aux agents de pouvoir prétendre à des primes, une délibération générale sur le régime indemnitaire au sein du Syndicat Mixte doit être prise. En effet, lors du dernier Comité Syndical, une délibération avait été prise pour permettre l'octroi individuel d'indemnité. Or, cette délibération ne peut être appliquée sans avoir pris une délibération sur le régime général indemnitaire au préalable. Cette délibération permettrait par la suite de prendre un arrêté pour :
 - L'octroi d'une indemnité individuelle pour Laure PUMAREDA afin de maintenir le même salaire qu'elle avait au PNR du Verdon
 - L'octroi d'une indemnité individuelle pour Muriel CARY qui en passant stagiaire de la Fonction Publique Territoriale voit son salaire net mensuel baisser de 230 €. Cette délibération lui permettra de conserver son niveau de salaire actuel.

Le Président propose de prendre une délibération en ce sens confirmant par ailleurs les délibérations individuelles antérieures.

La délibération N°09-D-018 est portée au vote et est adoptée à l'unanimité.

Le Président tient tout d'abord à témoigner à Françoise DUBOIS le soutien, l'affection et le respect des membres du Comité Syndical dans la période difficile qu'elle traverse.

- Suite à l'arrêt maladie prolongé et renouvelé de Françoise DUBOIS et face à la charge de travail croissante, il s'avère nécessaire de recruter un autre technicien territorial au poste de chargé de mission pour renforcer l'équipe technique actuelle durant la période d'arrêt de Françoise DUBOIS. Le Président propose de créer un poste de technicien territorial pour recruter une personne pour un court laps de temps.

La délibération N°09-D-019 est portée au vote et est adoptée à l'unanimité.

- Dans le cadre de l'impossibilité pour les agents de pouvoir venir travailler en cas d'absence pour des motifs individuels et qui leurs sont propres (événements familiaux, garde d'enfants malades, grossesse, surveillance médicale...), il est proposé de prendre une délibération pour permettre aux agents de pouvoir bénéficier d'autorisations d'absence.

La délibération N°09-D-020 est portée au vote et est adoptée à l'unanimité.

- Le Président propose de prendre une délibération pour fixer l'amortissement du matériel. L'amortissement est une technique comptable qui permet de retracer la dépréciation irréversible de la plupart des immobilisations en raison de leur utilisation, de l'usure ou du progrès technique. Comptablement, l'amortissement donne lieu à une dépense de la section de fonctionnement et à une recette de la section d'investissement. La méthode préconisée pour le calcul des dotations annuelles aux amortissements est la méthode linéaire, qui consiste à diviser la valeur du bien par sa durée d'utilisation. Le Président propose de fixer la durée d'amortissement des immobilisations renouvelables pour le matériel appartenant au Syndicat Mixte :
 - Matériel de bureau (ordinateurs, imprimantes, vidéoprojecteur...)
 - Mobilier

La délibération N°09-D-021 est portée au vote et est adoptée à l'unanimité.

- Afin de permettre l'affranchissement des courriers, il est nécessaire de prendre une délibération qui permettra au Syndicat Mixte de pouvoir mensualiser les affranchissements postaux.

La délibération N°09-D-022 est portée au vote et est adoptée à l'unanimité.

- Afin de permettre la prise en charge par le PNR des Préalpes d'Azur de factures de carburant et de téléphone de la directrice du syndicat mixte du PNR, la convention signée entre le Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et le SIVU Pays d'Accueil Provence 06 doit être prolongée jusqu'au 31 mai 2009.

La délibération N°09-D-023 est portée au vote et est adoptée à l'unanimité.

5) Questions diverses

1 - Présentation de Laure PUMAREDA

Laure PUMAREDA est la nouvelle chargée de mission au sein de l'équipe du Syndicat mixte (date d'entrée en fonction le 25 mai).

Sa mission :

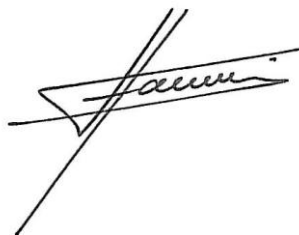
- Animer les commissions durant toute la préfiguration,
- Appuyer la démarche de concertation.
- Assurer la conduite du projet d'animation de la charte en élaborant la mise en œuvre de ses différentes étapes
- Rédiger les actions de la charte

2 - Afin de permettre l'envoi des convocations pour les comités syndicaux aux délégués titulaires et suppléants et la duplication de documents administratifs et comptables, il s'avère nécessaire de se doter d'un photocopieur. Comme les besoins en photocopies du Syndicat Mixte sont ponctuels, il serait intéressant au niveau financier, au lieu de louer un photocopieur, il a été décidé en accord avec la Mairie de Saint Vallier de Thieu d'utiliser le photocopieur de l'Office du tourisme moyennant un dédommagement financier.

3 - Planning des sous commissions thématiques :

Le Président rappelle que les sous commissions thématiques se réunissent pour la 2eme fois. L'objectif de ces réunions est de travailler à la définition des actions concrètes à inscrire au projet de charte.

Fin de séance : 16h30

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laure', written over a horizontal line.